

Vu pour être annexé à la délibération n° 1 du
Conseil d'administration en date de ce jour
Bayonne, le 15 octobre 2024
Le Président,



Antton CURUTCHARRY

REGIE AUTONOME

CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL MAURICE RAVEL

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU MARDI 11 JUIN 2024

PRESENTS : M. CURUTCHARRY, Président ; Mme CASTEL 1^{ère} Vice-présidente ; Mme ECHEVERRIA 2^{ème} Vice-présidente ; Mmes LASSERRE, PINATEL ; MM. IBARBOURE, KORDIAN, MATON

EXCUSÉS : Mme BUTORI ; MM. ALDANA-DOUAT, BROUCARET, ETCHEVERRY

POUVOIRS : Mme BUTORI à Mme CASTEL ; M. ALDANA-DOUAT à M. CURUTCHARRY ; M. BROUCARET à M. IBARBOURE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme CASTEL

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :

M. NICOULEAU, Directeur Général

Mme KACY, Chargée de mission suivi analytique et aide au pilotage

M. LEROY, Directeur adjoint musique

M. GUALLAR, Responsable administratif et financier

M. TEILLAGORRY, Responsable technique

Mme ELICEIRY, Assistante de direction

Mme MAROTEAUX, Présidente de l'Association des Parents d'Elèves

La séance est ouverte à 14 h 10 par M. CURUTCHARRY, qui constate que le quorum est atteint et propose l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour.

Mme CASTEL est désignée comme secrétaire de séance.

O/J N°1 - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 9 AVRIL 2024

Sur présentation de M. CURUTCHARRY, le Conseil d'Administration prend acte du procès-verbal de la réunion du 9 avril 2024.

O/J N° 2 - COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

Le Conseil d'administration prend acte des décisions prises par le Président en application des dispositions de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

O/J N° 3 – DELEGATION D'ATTRIBUTIONS AU PRESIDENT EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

M. CURUTCHARRY explique que cela correspond à des compléments ou modifications à la marge de ses attributions de signature qui viennent sécuriser la délégation initiale. Effectivement certaines conventions passées ne correspondaient pas complètement au texte de la première délégation votée après l'élection du bureau actuel.

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 4 – CRR : CONVENTION CADRE AVEC LA VILLE D'HENDAYE

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

M. CURUTCHARRY explique qu'il s'agit d'un renouvellement de la convention cadre qui définit les projets communs au conservatoire et à la Ville d'Hendaye. Cela permet de pérenniser les liens entre les partenaires et notamment pour la présence du conservatoire sur le site d'Hendaye.

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 5 – CRR : COMPLÉMENT AUX TARIFS INSCRIPTION ET LOCATION 2024-2025

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

M. CURUTCHARRY évoque la proposition qui vient compléter les tarifs d'inscription et de location 2024-2025 déjà votés lors du conseil d'administration du mois d'avril. Effectivement, depuis ce vote, la refonte du cycle 1 encore en cours a nécessité de revoir le tarif de ce cycle. D'autre part, jusqu'alors un élève qui était en avance sur le niveau de FM par rapport à celui de l'instrument payait le prix du niveau le plus haut. Désormais, ce sera la dominante (instrument) qui fixera le tarif d'inscription.

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 6 – CRR : CONVENTION DE PARTENARIAT 24/25 AVEC ZTK

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

M. CURUTCHARRY explique qu'il s'agit ici de reconduire le partenariat déjà en place en 2023/2024 afin de proposer à nouveau en 2024/2025, les cours de txalaparta dans le département musiques et danses traditionnelles ainsi que des ateliers de découverte à destination de personnes en situation de handicap.

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 7 – CRR : CONVENTION 24/25 AVEC L'APEC ET LES KINESITHERAPEUTES

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

M. CURUTCHARRY explique ici qu'il s'agit également d'un renouvellement de partenariat qui est en place depuis quelques années maintenant et qui fonctionne très bien. Mme MAROTEAUX ajoute que ce partenariat devra peut-être nécessiter quelques ajustements pour les années à venir mais que cela fonctionne très bien.

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 8 – ORCHESTRE : MISE EN PLACE D'UN PLAN DE PARTENARIAT POUR L'ORCHESTRE DU PAYS BASQUE

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

M. CURUTCHARRY explique ici qu'il s'agit de mettre en place un plan de partenariat pour l'orchestre.

M. NICOULEAU ajoute qu'il y a 4 niveaux mis en place selon la participation des éventuels mécènes. Pour l'instant, un partenariat est en train d'être mis en place avec la Société Générale et il y a également un donateur privé.

M. KORDIAN demande si ce partenariat s'adresse aux particuliers et aux entreprises ou s'il s'agit uniquement de partenariats avec des professionnels. M. NICOULEAU répond que le don peut venir aussi bien d'un privé que d'un professionnel.

M. KORDIAN demande s'il pourra y avoir d'autres contreparties pour un donateur qui souhaiterait donner davantage. M. NICOULEAU répond que c'est le début mais qu'il pourra être envisagé d'autres partenariats si des mécènes souhaitent s'impliquer davantage financièrement.

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 9 – PERSONNEL - CREATION DE POSTE

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

M. CURUTCHARRY demande à M. GUALLAR des précisions.

M. GUALLAR dit qu'il s'agit ici de recruter un agent sur un CDD de 3 ans.

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 10 – PERSONNEL – DELIBERATION FIXANT LES TERMES DU CDI ATEA 2 EME CLASSE A TEMPS COMPLET

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

M. CURUTCHARRY demande des précisions à M. GUALLAR.

M. GUALLAR évoque ici une enseignante qui a cumulé 2 CDD de 3 ans. Il est donc nécessaire de la passer en CDI puisque la loi ne permet pas de cumuler plus de 2 CDD de 3 ans.

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 11 – PERSONNEL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

M. CURUTCHARRY évoque les modifications apportées au tableau des effectifs.

Mme MAROTEAUX demande des précisions sur les postes de trompette. M. GUALLAR précise que les deux postes de professeurs hors classe concernent des promotions et non le recrutement de nouveaux agents.

Mme MAROTEAUX évoque le problème rencontré avec la discipline du trombone qui fonctionne très bien mais qui ne permet pas de laisser entrer de nouveaux élèves car il n'y a pas d'enseignant supplémentaire. L'enseignant actuel fait déjà des heures supplémentaires pour pallier ce manque mais il n'est pas possible de lui en mettre davantage. M. NICOULEAU explique que le sujet a été évoqué mais que le budget ne permet pas actuellement de recruter un nouvel enseignant. La revalorisation de l'ISO et les passages en hors classe ont été positionnés sur le budget prévisionnel et ne permettent pas la place pour créer un poste de trombone supplémentaire, du moins cette année.

Adopté à l'unanimité.

**O/J N° 12 – FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET PRINCIPAL –
CONSERVATOIRE MAURICE RAVEL**

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

M. CURUTCHARRY donne les résultats de l'exercice 2023 qui se termine avec un résultat d'exploitation de -13 767.67€ et un investissement de + 202 523.04€. Il se dégage donc un solde positif de 188 755.37€. La M14 oblige toutefois à inclure dans l'analyse du résultat d'exercice, les montants du reste à réaliser en investissement, soit un solde négatif de 77 154.85€ pour l'exercice 2023. Le résultat d'investissement après cumul des restes à réaliser est donc excédentaire de 125 368.19€, le résultat de clôture toutes sections après cumul des restes à réaliser est donc excédentaire de 111 600.52€. Ces résultats ont fait l'objet d'une reprise anticipée lors du budget primitif 2024 adopté le 9 avril dernier.

M. CURUTCHARRY désigne Mme ECHEVERRIA comme présidente avant de quitter la salle pour laisser les membres du conseil d'administration voter ces résultats.

Mme ECHEVERRIA finalise et demande aux membres du conseil de se positionner.

Adopté à l'unanimité.

**O/J N° 13 – FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET ANNEXE –
ORCHESTRE SYMPHONIQUE DU PAYS BASQUE**

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

M. CURUTCHARRY donne les résultats de l'exercice 2023 pour l'orchestre. Le résultat de clôture toutes sections est excédentaire de 122 005.66€. Ce résultat a fait l'objet d'une reprise anticipée lors de l'adoption du budget primitif 2024 voté le 9 avril dernier.

M. CURUTCHARRY désigne Mme CASTEL comme présidente avant de quitter la salle pour laisser les membres du conseil d'administration voter ces résultats.

Mme CASTEL finalise et demande aux membres du conseil de se positionner.

Adopté à l'unanimité.

**O/J N° 14 – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2023 DU TRESORIER
PAYEUR MUNICIPAL DE BAYONNE :**

- BUDGET PRINCIPAL – CONSERVATOIRE MAURICE RAVEL

- BUDGET ANNEXE – ORCHESTRE SYMPHONIQUE DU PAYS BASQUE

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

M. CURUTCHARRY donne acte des comptes de gestion 2023 dressés par le trésorier payeur municipal de Bayonne.

Adopté à l'unanimité.

Points d'information et questions diverses

1/ M. CURUTCHARRY évoque les modifications de l'organigramme au 01/09/2024.

Un agent qui était en disponibilité depuis 3 ans a demandé sa réintégration. Il a donc été créé un poste pour pallier les manques de logistique dans les services administratifs. Ce poste viendra border tous les aspects logistiques (inventaires, etc...) ainsi qu'apporter une aide à la préparation des dossiers des conseils et un suivi des conventions de l'orchestre pour qu'elles soient faites en amont des concerts.

Ensuite Pierre Clément quittera l'accompagnement piano pour devenir enseignant piano.

Pour finir, Marie Bidart passera de coordinatrice à conseillère pédagogique.

2/ Mme MAROTEAUX demande si les académies d'orchestre seront renouvelées cette année. M. NICOULEAU répond que les deux auront lieu : celle de Libarrenx et celle de Bordeaux-Poitiers.

3/ Mme MAROTEAUX évoque la gratuité des salles de spectacle et notamment celle de la gare du midi pour le spectacle de danse. Pour pérenniser la continuité de ces spectacles, il faudra arriver à discuter avec la Ville de Biarritz et trouver une solution.

4/ Le prochain conseil d'administration se déroulera fin septembre, début octobre.

L'ordre du jour étant épuisé, M. CURUTCHARRY remercie l'assemblée et lève la séance à 15 H 00.

La secrétaire de séance,
Sophie CASTEL



Envoyé en préfecture le 17/10/2024

Reçu en préfecture le 17/10/2024

Publié le



ID : 064-200087567-20241015-CA20241015_01-DE